



N°2023_09_65

Décision du Maire

Prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Projet mairie Bagatelle – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison de maître et ses dépendances en vue du transfert de la mairie.

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Lognon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020_05_29 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal de Corcoué-sur-Lognon a délégué à M. le Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu la consultation selon une procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison de maître et ses dépendances en vue du transfert de la mairie, lancée le 23 juin 2023 ;

Vu la date limite de remise des offres fixée au 24 juillet 2023 à 12h00 au plus tard ;

Vu les différentes offres reçues ;

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiquées dans le règlement de consultation ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'une maison de maître et ses dépendances en vue du transfert de la mairie à la SARL ARCHITECTURE FARDIN, sis 4 rue Deurbroucq, 44000 NANTES, pour un montant estimatif de 76 200 € HT (61 800 € pour la mission de base et 17 280 € pour les missions complémentaires).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil municipal et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de Loire-Atlantique et publiée sur le site internet de la collectivité.

Le 22 septembre 2023,
Claude MAUD, Maire,

